



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue à l'édifice des ateliers municipaux, 476, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, le jeudi 30 juin 2005, à 9 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères André Levac, Richard Jennings, Lawrence Cannon, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, Madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents messieurs les conseillers R. Alain Labonté, Marc Bureau, Joseph De Sylva et Luc Montreuil.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2005-606 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2005-607 APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau se sont entendus quant au contenu des dispositions de la première convention collective suite à la fusion;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2007.

Ce conseil autorise le maire, le maire suppléant, le conseiller du district électoral de Limbour et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite convention.

Adoptée

CM-2005-608 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 9 h 22.

Adoptée

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe